



Association régie par la loi de juillet 1901 - N° enregistrement Préfecture W312001976  
Maison des Associations - 51, rue du Pradet, 31800 SAINT-GAUDENS

## Procès verbal Assemblée Générale Ordinaire du 2 octobre 2023

### RAPPORT MORAL

Le rapport moral fait état des activités qui ont eu lieu entre les deux assemblées générales : celle qui a eu lieu le 14 novembre 2022 et celle d'aujourd'hui 2 octobre 2023. Elle fait part des activités passées et annonce celles à venir ou projets. Les actions ou événements seront énumérés par ordre chronologique.

Au cours de notre dernière AGO, Christian nous a annoncé son départ : c'est Camill Rhoul qui lui succède.

#### • **Formation de Camill.**

Christian a assuré la formation de Camill tout au long de l'année 2022-23.

Notre association EVC est affiliée à A Chœur Joie qui prévoit des formations de chefs de chœur, auxquelles Camill a participé.

Le CA a voté une aide financière à Camill pour une autre formation (externe) avec stages.

#### • **Nouveaux administrateurs**

Au cours de la dernière AGO, 4 nouveaux administrateurs ont été élus comme administrateurs : Jeanne – Isabelle – Jean et Camill qui était alors choriste parmi nous. Le CA a élu Jeanne et Isabelle comme membres du bureau.

Jeanne Isambert – secrétaire et Isabelle Grossmann-Dorez – trésorière

Fonctionnement du CA : selon les années, la charge de travail qui incombe au CA est variable. L'année du concert bisannuel est plus chargée. La préparation au concert avec orchestre et choristes d'autres chorales venant de l'extérieur demande une organisation très lourde et la préparation s'étale sur une année.

De ce fait, pour partager le travail entre les membres du CA, nous nous répartissons les tâches suivant nos goûts, nos compétences et disponibilités. Le tableau de cette répartition est consultable sur le site.

#### • **Renouvellement des administrateurs**

Notre pratique de renouvellement est la suivante : nous confions l'élection des administrateurs renouvelables à la fin de leur mandat, c'est-à-dire, 3 ans lors d'une assemblée

générale. Dans les statuts, il est dit que « nous renouvelons les administrateurs par tiers tous les ans ». Nous en reparlerons au CA mais il est possible que nous ayons besoin d'une AGE pour revoir ce point des statuts.

### • **Changement de piano**

Sur la demande de Gérard, notre pianiste accompagnateur, nous avons changé de piano, l'ancien n'était plus assez performant. Et toujours sur ses conseils, nous avons acquis un nouveau piano neuf, transportable, plus maniable, plus léger pour 1300€. Nous l'avons reçu le 30 novembre 2022. C'est un Kawai ES 520 avec pied transportable également, pédale et micro.

Il s'est avéré que le son de ce nouveau piano n'était pas suffisamment puissant pour les concerts donc le 23 mai 2023 nous avons acheté un amplificateur de marque LANEY modèle AH80 pour 429€

Jean-Pierre qui est chargé de toute l'ingénierie le garde chez lui et le transporte quand nous ne répétons pas à l'auditorium.

L'ancien avait largement rempli sa tâche. Isabelle a réussi cependant à lui trouver un autre propriétaire sur le Bon Coin pour 150€. Il est parti en Janvier 2023 pour de nouvelles aventures.

Depuis 2 ans, le Festival du Comminges nous demande de leur louer notre piano. Jusqu'à présent nous avons demandé 200€ pour une durée de 14 jours. Pour cette année, nous sommes restés sur le prix fixé pour l'ancien piano mais l'année prochaine nous comptons augmenter la location.

### • **Subventions collectivités territoriales**

La demande de subvention à la mairie de Saint-Gaudens se fait en février/ mars. Un courrier du 6 avril nous annonçait l'attribution de la subvention de 1500€. Jusqu'à présent nous avons la chance de la toucher tous les ans.

Pour le Conseil département la demande faite fin novembre est restée sans réponse. L'an dernier pour nous aider après le Covid et pour financer notre concert bisannuel nous avons eu respectivement 1000€ pour chaque demande. Espérons que la demande qui sera faite cette année pour le concert d'Octobre 2024 sera accordée !

Nous n'avons pas fait de dossier pour la Région car il faut justifier d'un événement artistique important ce qui n'a pas été le cas. C'est un dossier très lourd pour 500€ !

### • **Campagne de recrutement**

Depuis la reprise après le Covid, nous faisons une campagne de recrutement pratiquement en permanence soit par voie d'affiches, soit par le Forum des associations soit via les panneaux lumineux de la commune ou la communauté de communes la 5C. Avant la pandémie, nous étions 45. En 2021, à la reprise quelques désistements, nous étions 39 choristes. À ce jour, nous sommes 43 avec un bon équilibre pour les alti et soprani : 14/15 dans chaque pupitre. Pour les hommes, 11 basses mais 4 ténors. Donc nous devons porter nos efforts pour recruter des ténors.

### • **Forum des associations**

C'est un rassemblement organisé par la Commune de Saint-Gaudens qui a lieu en septembre au Cube. Nous nous devons d'y participer et pas seulement pour faire notre publicité en vue

d'un concert ou pour le recrutement mais en remerciement pour la subvention qui nous est allouée tous les ans. En remerciement également pour ce que fait la commune pour nous : prêt de salles quand l'auditorium est occupé, publicité gratuite sur les panneaux lumineux, et sucettes de la ville et de la 5C !

C'est un investissement de chacun pour organiser l'événement et pour tenir le stand tout au long de la journée. Les administrateurs l'assurent mais c'est l'affaire de tous les choristes. Ce que certains font d'ailleurs et la présidente les en remercie.

- **Les projets**

Prochain concert prévu le 2 Juin 2024 à la Collégiale : programme travaillé actuellement, dirigé par Camill.

Puis concert bisannuel le 20 octobre 2024 au Cube : *Requiem for the living* de Dan Forrest, dirigé par Christian.

La préparation du Concert bisannuel commence très tôt. La liste des dates des répétitions avec le Chœur régional pour le Requiem *For The Living* de Dan Forrest a été envoyée.

Jusqu'en 2022, notre adhésion individuelle à ACJ était obligatoire. Depuis 2 ans elle est facultative ce qui signifie que certains parmi les choristes cotisent donc adhèrent au Chœur régional, participent aux répétitions tous les 2 mois pour travailler sur ce programme. Les autres choristes de l'EVC n'ont pas encore commencé à travailler cette œuvre.

Intervention de Christian : il est impératif que chaque choriste participe aux répétitions de la pièce de Dan Forrest, pour garantir la qualité de ce grand concert dont l'EVC est le porteur. D'autre part, depuis 2012 les concerts bisannuels assurent une grande partie du financement de l'EVC.

Pour la préparation administrative et financière du concert, Le CA va s'atteler au « kit de démarchage ». C'est-à-dire une pochette contenant des documents permettant à chacun d'entre nous d'aller présenter notre projet auprès des commerçants de vos connaissances afin de leur demander de nous sponsoriser. Le Kit devrait être prêt pour février, au plus tard début mars.

- **Auditorium :**

La 5C nous prête ce lieu gratuitement. La convention stipule que l'EVC doit produire un concert en contrepartie.

Valentine : Christian traite avec la mairesse de Valentine pour organiser un concert, en remerciement du prêt de la salle municipale en juin dernier.

Rapport moral voté à l'unanimité

## RAPPORT ARTISTIQUE

Nous avons donné en janvier 2023 un très beau concert, Christian a alors senti qu'il avait accompli la mission que lui avait confiée Bernard Galtié : redonner une cohérence à l'EVC. Il est heureux du chemin parcouru, du partage, du lien musical et humain. Il passe le flambeau à Camill avec joie.

Camill remercie l'association et le CA pour leur aide financière dans la formation de chef de chœur.

Rapport artistique adopté à l'unanimité.

## **BILAN FINANCIER 2022-2023 ET BUDGET PREVISIONNEL 2023-2024**

Voir documents joints.

Rapport artistique adopté à l'unanimité

### **COTISATION POUR L'ANNEE 2023-2024**

Le CA propose de fixer le montant de l'adhésion à 140€. Il est possible de faire 3 chèques ou 3 virements, mais pour des raisons comptables le dernier montant sera encaissé avant le 31 mars 2024.

Montant de la cotisation adopté à l'unanimité.

L'adhésion à ACJ s'élève à 48€ : elle n'est pas obligatoire.

### **ELECTION DE NOUVEAUX ADMINISTRATEURS**

2 places sont à pourvoir au sein du Conseil d'Administration.

Aucun adhérent ne se porte candidat.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Francine Barthes fait part de son émotion suite à un mail envoyé par erreur à l'ensemble des choristes.

Elle demande pourquoi les nouveaux adhérents ont dû imprimer leurs partitions alors qu'il est possible de faire les photocopies à la Maison des Associations.

Est-il possible d'avancer la répétition à 19h30 ? Sondage prévu par mail.

Le 09 novembre 2023-11-09

La Présidente

Marie-Thérèse Le Mailloux

